



Ce que la Suisse peut faire pour la biodiversité

Actions possibles dans des secteurs sélectionnés

Le net recul de la biodiversité compromet les bases existentielles de l'être humain. Le Conseil mondial pour la biodiversité (IPBES) présente de multiples possibilités de faire face à ce déclin et de préserver les services rendus par la nature. Il en ressort que les divers domaines de la politique peuvent contribuer dans une large mesure à promouvoir efficacement le développement durable au profit de la biodiversité et de l'humanité. Une analyse portant sur la Suisse montre clairement qu'il existe encore un grand potentiel pour la mise en œuvre de ces actions.

Le recul de la biodiversité est dramatique et il s'accélère. C'est ce que révèle le Conseil mondial pour la biodiversité (IPBES) (Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services) dans son rapport de 2018 relatif à l'Europe et à l'Asie centrale ainsi que dans son rapport de 2019 sur la situation mondiale. Selon l'IPBES, les causes sont les suivantes : (1) changements d'utilisation des terres et des eaux, (2) surexploitation des ressources naturelles, (3) changement climatique, (4) pollution de l'environnement et (5) espèces exotiques envahissantes. À ces causes directes (facteurs) s'ajoutent des facteurs indirects d'ordre supérieur : démographie et culture sociale, économie et technologie, institutions et gouvernance, conflits et épidémies.

Parallèlement au déclin de la biodiversité, la capacité de la nature de fournir des services écosystémiques à l'être humain diminue également, ce qui met en péril le développement économique, la sécurité, la culture et la qualité de vie. Par ailleurs, ce phénomène compromet l'apport de la biodiversité à l'affaiblissement du changement climatique et de ses répercussions.

Les deux rapports de l'IPBES présentent de nombreuses options et approches à l'intention de la classe politique et de la pratique, permettant d'enrayer cette tendance négative (fig. 1). À la demande de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), le Forum Biodiversité Suisse de l'Académie des sciences natu-

relles (SCNAT), en collaboration avec Interface Politikstudien, a examiné la pertinence de ces options pour la Suisse et formulé, avec le concours d'expert-e-s, des recommandations sectorielles et suprasectorielles concrètes, décrites en détail dans un rapport. Ces recommandations ne sont toutefois pas conclusives, car seuls une sélection de secteurs ont été traités, que l'IPBES ne fait aucune proposition pour certains champs d'action importants en Suisse et que l'analyse s'est concentrée sur les champs d'action de la Confédération. Pourtant, les cantons, les communes, l'économie, les organisations sociales ainsi que les citoyennes et citoyens jouent aussi un rôle primordial dans le développement et la mise en œuvre de mesures efficaces.

Possibilités d'action en Suisse

Les nombreux efforts fournis par la Confédération, les cantons, les communes, les organisations de protection de la nature, les entreprises et les particuliers n'assurent en général qu'une promotion locale de la biodiversité, car les facteurs nuisibles continuent à agir à grande échelle. En font notamment partie les apports agricoles massifs d'azote et de pesticides dans l'environnement, l'élimination de structures paysagères propices à la biodiversité, l'extension et l'entretien d'infrastructures urbaines et routières ou encore le changement climatique. Pour engager un renversement de tendance à l'échelle nationale, il faut s'attaquer à ces facteurs directs, mais aussi aux facteurs indirects sous-jacents, tels que les subventions préjudiciables à la biodiversité ou un mode de consommation non durable. À cet effet, il faut induire un changement transformateur radical de la société et de l'économie.

Bon nombre des options de l'IPBES jugées pertinentes ont déjà été adoptées en Suisse. Toutefois, leur mise en œuvre efficace laisse encore à désirer. Le potentiel d'amélioration est donc souvent important, même là où des mesures ont déjà été prises dans le sens de l'IPBES (fig. 2).

Recommandations sectorielles

Pour engager un changement transformateur, il faut mettre en œuvre les options proposées par l'IPBES tant à l'échelle sectorielle que suprasectorielle (au travers d'une coordination au sein de plateformes transversales de l'administration, p. ex.). C'est à ce prix qu'il sera possible de résoudre les conflits d'objectifs. Les processus transformateurs requièrent un dialogue intense entre toutes les parties prenantes et doivent s'engager à différents niveaux. À cet égard, il est indispensable de se servir de l'éventail complet des instruments politiques et d'autres outils (mécanismes régulateurs et économiques, éducation, coopération et communication p. ex.). Il faut une utilisation plus efficace des ressources, un remplacement des énergies et technologies existantes par des variantes plus durables, des cycles fermés et une réduction de la consommation à un niveau tolérable.



Aucune nouvelle incitation préjudiciable à la biodiversité (au travers de subventions, p. ex.) ne sera créée. La conversion ou l'abolition des incitations dommageables existantes s'avèrera d'autant plus efficace.

La Confédération étudiera sur un plan suprasectoriel comment intégrer les coûts externes liés au déclin de la biodiversité dans les impôts, les bilans des entreprises et des pouvoirs publics, les prix, les taxes douanières, la régulation du commerce international et d'autres secteurs concernés.

La Confédération et les cantons assureront la cohérence entre les instruments de la politique et dans la législation. Il sera possible, par exemple, d'optimiser en temps opportun les lois, les projets et les programmes par le biais d'évaluations des conséquences de la régulation ou des appréciations d'efficacité telles qu'un examen environnemental stratégique, de sorte que la biodiversité soit le moins possible endommagée sur un plan suprasectoriel.

→ Pour les recommandations spécifiques, voir rapport p. 106 und 113, biodiversity.scnat.ch/publications



Fig. 1 : Des leviers efficaces peuvent être actionnés à différents points d'interventions clé afin de réduire les facteurs ayant des effets indésirables sur la biodiversité et ses services écosystémiques et de permettre un changement de tendance vers une plus grande durabilité. Adapté de IPBES 2019.

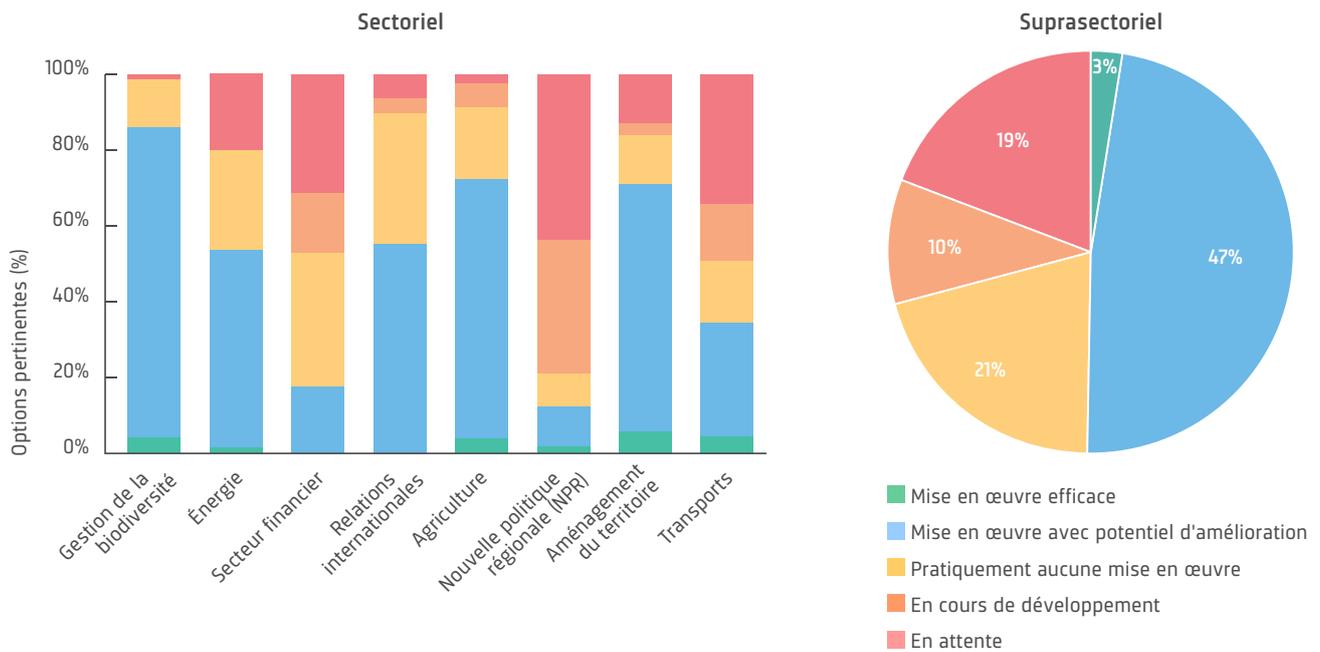


Fig. 2 : La mise en œuvre efficace des options proposées par l'IPBES offre encore un grand potentiel en Suisse. Cette mise en œuvre favorisera un revirement de tendance vers un comportement plus durable au profit de la biodiversité et des services rendus par la nature.

Gestion de la biodiversité

Hormis les tâches fondamentales que sont l'entretien des biotopes d'importance nationale ou cantonale et la conservation des espèces, la gestion de la biodiversité englobera aussi des tâches transversales effectuées en collaboration avec d'autres secteurs (promotion de la biodiversité dans l'agriculture ou entretien proche de la nature des bordures et talus de routes, p. ex.). La Stratégie Biodiversité Suisse de 2012 et le plan d'action qui en découle devraient combler les lacunes observées dans la gestion de la biodiversité et intégrer davantage les préoccupations biodiversitaires dans d'autres secteurs (mainstreaming). Un potentiel d'amélioration subsiste toutefois dans des tâches centrales de la gestion de la biodiversité ainsi que dans la coopération avec d'autres secteurs.



L'extension et la mise en place de l'infrastructure écologique sur au moins 30% de la superficie du pays sont primordiales pour atteindre les objectifs de la Stratégie Biodiversité Suisse. Cela requiert une bonne collaboration avec les secteurs concernés, la fourniture des bases requises pour la planification et la mise en œuvre, ainsi que les ressources financières et humaines aux différents niveaux de l'État.

La biodiversité sera davantage prise en compte dans d'autres secteurs. En collaboration avec les autres secteurs et leurs parties prenantes, la gestion de la biodiversité pourra parvenir à engager une transformation intégrale de la société et de l'économie vers davantage de durabilité.

→ Pour les recommandations spécifiques, voir rapport p. 52, biodiversity.scnat.ch/publications

Énergie

En Suisse, l'énergie hydraulique et l'énergie éolienne en particulier ainsi que la transmission de l'énergie portent un préjudice direct à la biodiversité. L'énergie solaire, en revanche, pose moins de problèmes pour autant qu'elle soit produite sur des surfaces déjà construites. Les lois, stratégies et instruments existants fournissent certes une bonne base pour promouvoir et sauvegarder la biodiversité dans le secteur énergétique, mais ils se heurtent à des intérêts économiques et politiques qui attribuent une plus grande importance au développement des énergies renouvelables qu'à la conservation de la biodiversité. Il en résulte le risque de mettre davantage en péril la biodiversité.



Le secteur énergétique pourra apporter une contribution majeure à la sauvegarde de la biodiversité, si celle-ci est prise en compte dès la planification du développement des énergies renouvelables et internalisée dans les coûts environnementaux. Il importe à cet égard d'identifier les conflits entre protection et exploitation et de rechercher le dialogue entre les diverses parties prenantes.

Outre la promotion des énergies renouvelables, des objectifs clairs seront définis et des mesures mises en œuvre au niveau de l'efficacité et de la sobriété énergétiques.

L'exploration et la promotion de technologies durables permettront d'optimiser les installations de production d'énergies renouvelables.

→ Pour les recommandations spécifiques, voir rapport p. 62, biodiversity.scnat.ch/publications

Secteur financier

Le secteur financier est un secteur important de l'économie réelle, car il fournit du capital et évalue les risques. Par conséquent, il peut aussi contribuer à atténuer fortement les répercussions négatives sur la biodiversité et les services écosystémiques. Cependant, la thématique de la biodiversité n'en est qu'à ses débuts dans le secteur financier suisse. La Confédération ne dispose pas des bases légales pour des taxes ou des impôts permettant de réduire les crédits et les investissements préjudiciables à la biodiversité. C'est pourquoi, pour l'instant, les mesures bénévoles sont au premier plan. Le secteur financier doit devenir nettement plus actif en vue d'assumer sa responsabilité dans la crise biodiversitaire mondiale, de se protéger des risques liés au déclin de la biodiversité et de ne pas se retrouver à la traîne.



La Confédération continuera de promouvoir le développement d'une méthode d'évaluation des incidences que les entreprises de tous les secteurs d'activité ont sur la biodiversité et l'environnement.

Il est recommandé d'évaluer également, à l'aide de cette méthode, les incidences que les transactions financières ont sur la biodiversité et l'environnement et d'introduire une obligation d'information.

Un label sera introduit pour les produits financiers durables. Un tel label conférerait un avantage à la place financière suisse dans le commerce croissant des produits financiers durables.

→ Pour les recommandations spécifiques, voir rapport p. 68, biodiversity.scnat.ch/publications

Relations internationales

L'importation de biens et de services depuis l'étranger occasionne près des trois quarts de l'empreinte écologique de la Suisse. Les entreprises de Suisse ou établies à l'étranger influencent fortement la biodiversité mondiale au travers du commerce international, des investissements et d'autres activités menées tout au long des chaînes de valeur internationales. En tant que place commerciale importante pour le pétrole brut, les métaux et les produits agricoles du monde entier, la Suisse assume une grande responsabilité par rapport à la réduction des dommages causés à la biodiversité et à l'environnement dans les pays exportateurs de matières premières. De même, la coopération au développement se répercute sur la biodiversité mondiale. En raison de ces vastes activités internationales, la Suisse possède un grand potentiel pour diminuer les incidences négatives et renforcer l'utilisation durable des ressources naturelles telles que la biodiversité.



Lors de la signature d'accords de libre-échange internationaux, il conviendra de prendre en considération explicitement la biodiversité et les services écosystémiques, en vue de réduire l'empreinte écologique de la Suisse. Cela peut se faire par des contraintes à l'importation, des normes et des labels, des

informations transparentes sur les produits ou des rapports écologiques.

L'internalisation des coûts externes dans le prix des produits et l'abolition ou la réforme des subventions préjudiciables à la biodiversité au niveau de la production et de la consommation contribueront à promouvoir la biodiversité.

De même, la coopération au développement peut jouer un rôle essentiel, notamment en tenant compte explicitement de la biodiversité et des services écosystémiques et en exploitant davantage les synergies avec les objectifs de développement durable (ODD) 14 et 15 (biodiversité) avec tous les autres ODD.

→ Pour les recommandations spécifiques, voir rapport p. 76, biodiversity.scnat.ch/publications

Agriculture

Les instruments existants en faveur de la promotion de la biodiversité dans l'agriculture ont obtenu certains succès ; néanmoins, ce secteur enregistre encore les plus lourdes pertes de biodiversité. De nombreuses subventions et incitations portent encore atteinte à la biodiversité et à la qualité de l'environnement. La correction de nombreux déficits stagne par conséquent depuis quelques années malgré un engagement financier élevé. De même, les mesures actuelles de promotion de la biodiversité ne peuvent compenser les répercussions des facteurs dommageables. Selon l'IPBES, la production alimentaire est un des principaux facteurs du recul de la biodiversité et des services écosystémiques.



Pour engager un revirement de tendance vers un système agricole et alimentaire durable, il conviendra de sensibiliser les décideuses et les décideurs, les exploitant·e·s et le grand public à la nécessité d'une mutation profonde tout au long de la chaîne de valeur (production, commerce, consommation).

Il faut de nouvelles approches pour intégrer totalement la biodiversité et les services écosystémiques dans le secteur agricole (systèmes de production, p. ex.). Cela implique la définition contraignante d'objectifs politiques et d'indicateurs portant sur une production adaptée au site, sur l'environnement, la biodiversité et les services écosystémiques. Les conflits d'objectifs seront analysés et leur gestion sera mise en évidence dans la politique agricole. D'autres mesures telles que l'abolition ou la réforme des incitations préjudiciables à la biodiversité et à l'environnement ou la prise en compte des incidences négatives au niveau des prix, des subventions, des taxes douanières et des réglementations auront un impact majeur.

Les mesures viseront à réduire la demande en ressources et à adapter la consommation, et pas uniquement à augmenter l'efficacité.

→ Pour les recommandations spécifiques, voir rapport p. 82, biodiversity.scnat.ch/publications

Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire peut contribuer dans une large mesure à la promotion et à la sauvegarde de la biodiversité. La législation impose, par exemple, de conserver durablement les ressources naturelles et d'exploiter le sol de manière fonctionnelle et économe. Les services publics chargés de la planification doivent en outre veiller à ce que les constructions s'intègrent aussi bien que possible dans le paysage, que des espaces de vie et de détente proches de la nature soit préservés et que le milieu urbain présente suffisamment d'arbres et d'espaces verts. La politique en matière d'aménagement du territoire et ses instruments permettent d'endiguer l'extension des zones construites, de freiner le mitage et la fragmentation du paysage et d'assurer une mise en valeur écologique des zones construites. De plus, des surfaces importantes pour la biodiversité peuvent être garanties. La coopération entre la Confédération, les cantons et les communes revêt une grande importance dans la politique en matière d'aménagement du territoire.



La gestion économe des surfaces continuera de représenter la maxime fondamentale de l'aménagement du territoire cantonal et communal. Les planifications peu gourmandes en surface et en énergie contribueront en grande partie à la sauvegarder et à la promotion de la biodiversité.

Environ 30% de la superficie du pays sera définie comme surface prioritaire pour la biodiversité et juridiquement garantie dans les plans directeurs ou les plans d'affectation (infrastructure écologique).

Les incitations financières dans le cas de projets axés sur l'aménagement du territoire, tels que projets de développement interne du tissu urbain ou projets liés aux zones industrielles et commerciales, favoriseront la biodiversité.

→ Pour les recommandations spécifiques, voir rapport p. 91, biodiversity.scnat.ch/publications

Nouvelle politique régionale

Grâce à l'instrument que constitue la nouvelle politique régionale (NPR), la Confédération accroît la compétitivité et la valeur ajoutée des zones rurales ainsi que des régions de montagne et périphériques. La promotion de la biodiversité n'est pas la priorité de cet instrument, mais il offre du potentiel pour axer davantage la promotion des projets NPR dans cette direction et pour réduire les effets indésirables. Conformément à la loi fédérale sur la politique régionale, l'un des principes de la NPR consiste à tenir compte des exigences liées au développement durable.



En tant qu'instrument de politique économique, la NPR pourra davantage valoriser la biodiversité et le paysage de manière durable et globale. Il s'agira, par exemple, d'exploiter durablement les ressources naturelles précieuses dans le cadre de programmes touristiques. Cela requiert toutefois que la valeur de ces ressources soit reconnue et préservée à long terme, et que l'on y investisse.

En raison de la mise en œuvre décentralisée de la NPR, les cantons sont aussi particulièrement invités à tenir compte de la durabilité et de la biodiversité dans l'examen des requêtes liées à la NPR.

→ Pour les recommandations spécifiques, voir rapport p. 96, biodiversity.scnat.ch/publications

Transports

Les transports ont, à divers égards, une incidence négative sur la biodiversité et les services écosystémiques. Les routes et les voies ferrées, par exemple, détruisent des habitats, morcellent le paysage et augmentent la mortalité chez les animaux. Les émissions liées aux transports compromettent la qualité de l'environnement.



L'infrastructure existante sera valorisée au profit de la biodiversité. En cas de nouveaux aménagements, la conservation et la promotion de la biodiversité seront intégrées dans la planification. Il est ainsi possible, par exemple, d'aménager et d'entretenir en conséquence les bordures et les talus, et de préciser les bases légales et les lignes directrices relatives aux passages à faune, pour qu'ils puissent remplir leurs fonctions.

Les instruments de financement seront davantage axés sur la promotion de la biodiversité.

À l'avenir, le secteur des transports pourra fournir une large contribution à la protection de la qualité du paysage et de la biodiversité, si les problèmes de capacité ne sont pas résolus par la construction de nouvelles infrastructures, mais plutôt par l'utilisation judicieuse des infrastructures existantes (smart mobility).

→ Pour les recommandations spécifiques, voir rapport p. 101, biodiversity.scnat.ch/publications

Conclusion

Le Conseil mondial pour la biodiversité (IPBES) souligne la nécessité d'un changement transformateur vers davantage de durabilité, pour enrayer la perte mondiale de biodiversité et préserver les services que la nature rend aux êtres humains. Il présente à cet égard de nombreuses options dans divers domaines de la politique.

La Suisse aussi doit s'attaquer aux facteurs directs et indirects du déclin de la biodiversité, si elle veut favoriser un revirement de tendance et atteindre les objectifs nationaux et internationaux correspondants. De bonnes approches existent déjà dans bien des secteurs. Il s'agit désormais d'en faire une application vaste et accrue.

La référence sera l'état de la biodiversité et des services écosystémiques – en Suisse comme dans le monde. Tant que cet état ne se sera pas nettement amélioré, il faudra renforcer les mesures. Il est indispensable en même temps que tous les secteurs assument davantage leur responsabilité et que la Confédération renforce à cet effet la coopération intersectorielle pour la sauvegarde et la promotion de la biodiversité. Il s'agira en outre de réduire sensiblement l'empreinte écologique de la Suisse à l'étranger.

Les orientations et les recommandations nationales et sectorielles dérivées des options de l'IPBES offrent une base essentielle pour concrétiser et mettre en œuvre ces mesures dans le cadre d'un dialogue avec les protagonistes concernés.

ODD : objectifs internationaux de durabilité de l'ONU

Par cette publication, l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT) fournit une contribution aux objectifs 2, 3, 6, 11, 12, 13, 14, 15, 17 :

«Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable», «permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge», «garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable», «faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables», «établir des modes de consommation et de production durables», «prendre d'urgence des mesures pour lutter contre le changement climatique et ses répercussions», «conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable», «préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable» et «renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser».



> sustainabledevelopment.un.org

> eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/agenda-2030/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung.html

Une version pdf de la présente fiche d'information est disponible à l'adresse : biodiversity.scnat.ch/publications/factsheets.

Le rapport correspondant «Relevanz der IPBES-Handlungsoptionen für Sektoren in der Schweiz» ainsi que les références bibliographiques sont disponibles sous biodiversity.scnat.ch/publications.

MENTIONS LÉGALES

EDITRICE ET CONTACT

Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT) • Forum Biodiversité Suisse
Maison des Académies • Laupenstrasse 7 • Case postale • 3001 Berne •
Suisse • +41 31 306 93 40 • biodiversity@scnat.ch • biodiversity.scnat.ch
@biodiversityCH

PROPOSITION DE CITATION

Forum Biodiversité Suisse (SCNAT), Interface Politikstudien (2022) :
Ce que la Suisse peut faire pour la biodiversité – Actions possibles dans
des secteurs sélectionnés. Swiss Academies Factsheets 17 (2)

AUTRICES ET AUTEURS

Forum Biodiversité Suisse (SCNAT):
Jodok Guntern • Sascha Ismail • Daniela Pauli • Ursula Schöni • Eva Spehn
Interface Politikstudien:
Tobias Arnold • Marcelo Duarte • Alexandra La Mantia • Chantal Strotz

EXPERTS IMPLIQUES

Voir rapport, annexe 6.3

RÉDACTION

Andres Jordi (SCNAT), Danièle Martinoli (Forum Biodiversité Suisse, SCNAT)

TRADUCTION

Henri-Daniel Wibaut

MISE EN PAGE ET ILLUSTRATION

Sandra Schwab (SAT-sandras atelier GmbH)

La présente fiche d'information se fonde sur le rapport «Relevanz der IPBES-Handlungsoptionen für Sektoren in der Schweiz» du Forum Biodiversité Suisse de la SCNAT et d'Interface Politikstudien. Le rapport a été élaboré à la demande de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Les autrices et les auteurs sont responsables de l'ensemble des affirmations formulées dans la fiche d'information et le rapport. Ces affirmations ne correspondent pas forcément à l'opinion de l'Office fédéral de l'environnement ou à d'autres offices fédéraux mentionnés dans le rapport.

ISSN (print): 2297-1580 • ISSN (en ligne): 2297-1599

DOI: 10.5281/zenodo.6604035

